



République Française  
Département de Seine-Maritime  
Arrondissement de Dieppe  
Canton de NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

## Note accompagnant le budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel 2024 se prépare dans un contexte économique où l'inflation est toujours préoccupante. Comment les dépenses énergétiques, d'eau... évolueront-elles ?

Quant aux recettes, dans cette période difficile pour les ménages, l'équipe municipale n'a pas souhaité augmenter les taux de la fiscalité locale se contentant des produits supplémentaires dus à l'augmentation des bases d'imposition de 3.9 % prévue par la loi de finances.

L'affectation de résultats constatés au 31.12.2023 autorise un report à nouveau de 625 092.05 € en fonctionnement et de 8 081.15 € en investissement.

### Le prévisionnel 2024 :

- **En fonctionnement** : Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 427 812 €.

- **En investissement** : L'équilibre entre les dépenses et les recettes est prévu à 928 742 €. De nouveaux programmes ont été inscrits tels que la réalisation d'une micro-crèche, d'une voie douce avec sécurisation des usages de la rue de la Gare. Cependant, il faut souligner qu'en fonction des résultats des sollicitations de demande de financement faites auprès des grands partenaires (Etat, Région, Département et CAF), ces nouveaux programmes nécessiteront probablement des décisions modificatives du budget.

Concernant l'équilibre réel budgétaire (à savoir que les ressources propres de la collectivité doivent assurer la couverture des annuités d'emprunt en capital), il est largement atteint. Le remboursement des emprunts prévu à 15 600 € en capital est largement couvert par le virement provenant de la section de fonctionnement (sans prendre en compte le FCTVA ou encore la taxe d'aménagement ou les amortissements).

Enfin, la **dette communale** inscrite au BP 2024 se compose de 2 emprunts contractés à l'occasion de la construction de la salle de spectacles pour un remboursement annuel prévu à 10 934€ en capital et à 238 € en intérêts et à l'occasion du passage en LED de l'éclairage public pour un remboursement annuel prévu à 3 723 € en capital et à 1 058 € en intérêts. Pour mémoire, ces 2 emprunts sont contractés à annuités constantes, le premier courant jusqu'en 2026, le second jusqu'en 2034.

Dany Minel, Maire

